



1) COMPOSITIONS DES ÉQUIPES

- 1.1) Les équipes sont formées de 2 ou 3 joueurs (ou joueuses) d'une même association. Pour chaque rencontre 2 joueurs ou (joueuses) seront classée(e)s respectivement :
 - Classement illimité avec un total équipe ne dépassant pas 3200 pts.
 - Classement 500 à 1499 pts avec un total équipe ne dépassant pas 2600 pts.
 - Classement 500 à 1299 pts avec un total équipe ne dépassant pas 2200 pts.
 - Classement 500 à 1099 pts avec un total équipe ne dépassant pas 1900 pts.
 - Classement 500 à 899 pts avec un total équipe ne dépassant pas 1600 pts.
 - Classement 500 à 699 pts avec un total équipe ne dépassant pas 1200 pts.
- 1.2) Les points licences à prendre en compte sont ceux de la 2^{ème} phase.
- 1.3) La composition d'une équipe reste la même durant toute l'épreuve. Un joueur peut s'inscrire dans un seul tableau et une seule équipe.
- 1.4) Une équipe sera composée des **3 mêmes joueurs sur la durée de la compétition**. Toutefois, un joueur inscrit dans aucun des tableaux peut remplacer un joueur titulaire, en cas d'absence des deux autres joueurs inscrits **pour une raison valable (sur justificatif, ou à défaut soumise à l'appréciation de la commission sportive du CD56 ou du responsable de la coupe)**.
- 1.5) Il doit avoir un nombre de points licence n'excédant pas 50 points de plus que ceux du joueur remplacé, tout en respectant les conditions de classement maximum et de nombre de points maximum de l'équipe dans la coupe en question. A partir de la publication des poules, cette règle ne pourra en aucun cas être transgressée.
Un correspondant sera nommé pour chacune des équipes inscrites.
- 1.6) Lorsque plusieurs équipes d'un même club sont inscrites tous tableaux confondus, l'équipe notée N°1 sera celle inscrite dans la coupe la plus élevée et dont le total équipe est le plus fort, etc... Chaque club devra communiquer avec le nom des joueurs, le numéro de ses équipes évoluant dans le même tableau.

- 1.7) Tout joueur ou joueuse doit présenter sa licence mentionnée « certificat médical présenté » ou sa licence accompagnée d'un certificat médical **de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition datant de moins d'un an ou moins de six mois pour un mineur.**

2) FORMULE DE LA COMPÉTITION

- 2.1)** L'épreuve se dispute par poule de 3 ou 4 équipes par secteur géographique. **En sortie de poule, sera réalisé un tirage au sort 1^{er} contre 2^{ème} de poule avec tirage au sort de l'équipe qui recevra. Puis, tirage au sort intégral entre les vainqueurs à chaque tour jusqu'à la finale. Un tableau « consolante » sera organisé pour les équipes ayant terminée 3^{ème} et 4^{ème} de poule. Après les sorties de poules, la compétition est à élimination directe dans chaque tableau.** Les poules peuvent être adaptées afin d'éviter à 2 équipes du même club de se rencontrer en poule. Les rencontres se déroulent en 5 parties. L'ordre des parties est le suivant : 2 simples, 1 double, 2 simples. Chaque partie se joue au meilleur des 5 manches.
- 2.2)** Lors de la phase de poule, les 5 parties doivent être disputées. La victoire rapporte 3 pts, la défaite 1 pt et un forfait ou pénalité 0 pt. En cas d'égalité, les équipes seront départagées selon le règlement propre à toute compétition par équipes (Titre I – Chapitre II – Article I.202.2 des règlements sportifs). **Pour tout forfait annoncé 10 jours avant la date prévue de la rencontre, aucune pénalité ne sera appliquée. Ce qui implique une pénalité pour les forfaits de moins de 10 jours. En cas d'impossibilité, il revient au club concerné de désigner un joueur ou une joueuse en remplacement, tout en respectant l'article 1.5 du présent règlement.**
- 2.3)** Lors de la phase à élimination directe, l'équipe gagnant le plus de parties est déclarée victorieuse. Toutes les parties prévues sont jouées.
- 2.4)** Toutes les rencontres se disputent le vendredi soir à 20h30 (ouverture de la salle à 20h). **Il est toutefois laissé aux équipes la possibilité de disputer leurs rencontres un autre jour, le comité et le responsable devant être prévenus et la date limite étant celle initialement prévue sauf dérogation du comité et du responsable.**
- 2.5)** Les finales **vainqueur et consolante** se dérouleront le **vendredi 26 juin 2026 en un seul lieu.** En cas de forfait d'un joueur le jour des finales, il devra être remplacé tout en respectant toutes les conditions prévues dans le paragraphe 1.4). Aucun décalage de rencontre ne sera admis. Les récompenses seront remises à l'issue de la compétition.
- 2.6)** Toutes les parties comptent pour le classement individuel (coefficient 0,50).
- 2.7)** En fonction du nombre d'inscrits, le Comité se réserve le droit de modifier les conditions de la compétition.
- 2.8)** **En cas de forfait d'une équipe, le bénéficiaire du forfait doit remplir la feuille de rencontre et la transmettre au plus tard le jour prévu de la rencontre. Conformément à la circulaire administrative, une amende sera adressée en cas d'absence de remontée par GIRPE.**

2) **ENGAGEMENTS**

3.1) Les frais d'engagement sont de 11 € par équipe, à régler à l'inscription par chèque ou virement à l'ordre du Comité du Morbihan de tennis de table.

3.2) Les inscriptions sont à envoyer au moyen du bulletin d'inscription ci-joint **avant le Lundi 12 Janvier 2026 dernier délai.**

- Soit par mail à cd56tt@gmail.com
- Avec copie à jean-pierre.godiveaux@orange.fr

3.3) Tout engagement arrivé après cette date ne pourra être pris en compte.

3) **DATES DE LA COMPÉTITION**

- **1^{er} tour Poules en Février / Mai 2026.**
- **Phase éliminations directes Mai / Juin 2026.**
- **Finales le vendredi 26 Juin 2026.**

4) **FEUILLES DE RENCONTRE ET TRANSMISSION DES RÉSULTATS**

5.1) L'utilisation du logiciel GIRPE pour les feuilles de rencontres est vivement recommandée, y compris dans le cadre d'un forfait. La remontée des résultats vers SPID est alors accessible pendant la période précédant chaque date limite, sans limitation de durée.

5.2) Dans le cas de non-utilisation de GIRPE, une feuille vierge vous sera fournie par mail en PDF avec les convocations pour chaque tour. Le capitaine de l'équipe bénéficiant d'un forfait remplit la feuille de rencontre dans le respect des règlements fédéraux et la transmet au comité ainsi qu'au responsable. La saisie des résultats et des feuilles de rencontre, avec le détail des manches, devra être effectuée par l'équipe recevante dans les 3 semaines précédant la date limite fixée sur la convocation (accès impossible avant), et au plus tard 2 jours après cette date.

5.3) Dans tous les cas, la saisie ou remontée des résultats dans SPID est obligatoire par le club recevant. Nous comptons sur la compréhension de tous pour respecter cette obligation. En cas de non-transmission du résultat (saisie sur le site de la FFTT, par mail en format PDF au comité ou par mail en format PDF au responsable de l'épreuve), 8 jours maximum après la date de la rencontre dernier délai, l'équipe qui reçoit sera pénalisée financièrement d'une amende de **30 euros**.

L'INSCRIPTION IMPLIQUE L'ACCEPTION DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

COUPE DU MORBIHAN 2026

DATE DES RENCONTRES

Journée 1	Date limite le 20 Février 2026
Journée 2	Date limite le 27 Février 2026
Journée 3	Date limite le 03 Avril 2026
1/8 de finale	Date limite le 17 Avril 2026
1/4 de finale	Date limite le 22 Mai 2026
1/2 de finale	Date limite le 12 Juin 2026

Finale

L'ensemble des équipes qualifiées pour les finales vainqueurs et consolantes se retrouveront le vendredi 19 Juin 2026 en un seul lieu qui sera confirmé ultérieurement.